

## Conditions d'attribution et d'utilisation du titre Pass'Local

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

Demeurant à Étampes et attributaire du titre de transport Pass'Local n° \_\_\_\_\_  
auquel est accompagnée une carte de circulation n° \_\_\_\_\_ atteste de  
l'exactitude des renseignements et informations me concernant et m'engage à :

• **Respecter les conditions d'attribution du Pass'Local :**

- > Nouveau titre de transport qui ne peut se substituer aux autres.
- > Emprunter uniquement les lignes 4401-4402-4403-4405-4406 du réseau de bus Étaminois entre 8 h 30 et 17 h tous les jours.

• **Respecter les conditions générales d'utilisation du Pass'Local** mis en place par le Syndicat des Transports Ile-de-France et prend acte des éventuelles sanctions à mon encontre en cas de tout manquement.

**La carte de circulation jointe à la carte Pass'Local devra être impérativement validé à chaque montée dans le bus.**

➤ **En cas de non-respect de ces conditions d'attribution et conditions d'utilisation, le titre de transport pourra être immédiatement suspendu.**

➤ **En cas de vol, de perte, ou de détérioration de la carte nominative Pass'Local, je prends acte qu'un duplicata sera délivré contre le paiement d'une somme forfaitaire de 5 €.**

➤ **En cas de vol, de perte, de détérioration ou de démagnétisation de la carte de circulation, je prends acte qu'une nouvelle carte sera délivrée contre le paiement d'une somme forfaitaire de 3 €.**

Signature du titulaire  
ou du représentant légal  
de la carte Pass'Local

Fait à Étampes, le \_\_\_\_\_

Cachet de la Ville d'Étampes

